

Rapport annuel 2011

1. ACTARES persévère

Si l'on feuillette les rapports annuels des deux ou trois dernières années, on relève des thèmes persistants : l'assainissement des décharges qui traîne chez Novartis, le Paraquat hautement toxique chez Syngenta, des transplantations d'organes de provenance douteuse liées à des études chez Roche. On croyait UBS sur le bon chemin jusqu'à ce qu'un trader insuffisamment contrôlé ne cause une énorme perte, révélée en septembre. Dans plusieurs entreprises, les rémunérations démesurées restent un thème d'actualité.

Tout ceci requiert de la part d'ACTARES une endurance à toute épreuve. La modestie des ressources financières et en personnel doit être compensée par une certaine opiniâtreté et beaucoup d'engagement.

Des victoires d'étapes sont à souligner. Roche a par exemple suspendu ses expériences controversées, et, dans quelques entreprises, les rémunérations sont devenues plus transparentes et un peu plus raisonnables.

Malgré ces succès, la voix d'ACTARES reste nécessaire. En 2011, le site internet a été restructuré et ACTARES communique via twitter et facebook.

La présence publique d'ACTARES dépasse les assemblées générales : sa proposition d'une cour de justice pour les actionnaires, son étude sur le financement des partis par les entreprises et son appel aux actionnaires de Novartis suite aux licenciements annoncés ont rencontré un écho important.

ACTARES persiste à relancer le débat pour une proportion équilibrée de femmes dans les structures de direction des entreprises. ACTARES est menée par un Comité composé pour moitié de femmes. Pour les interventions lors des assemblées générales, élément central de l'action d'ACTARES, les femmes ne se portent pourtant que rarement volontaires... Un appel en ce sens aux femmes parmi les membres a eu un impact encourageant.

Nous avons le triste devoir de faire part ici d'un tragique décès qui a endeuillé l'année 2011, celui de Max Mader, nouveau collaborateur présenté dans le

rapport de annuel 2010. Quelques mois après avoir commencé à travailler, il est tombé gravement malade, et nous a quittés fin juillet. Sa famille est assurée de notre sincère et profonde sympathie.

2. Assemblées générales

ACTARES a élaboré des recommandations de vote pour les assemblées générales (AG) des 20 entreprises du Swiss Market Index (SMI). ACTARES y a participé activement, prenant la parole lors de sept d'entre elles.

A noter la participation exceptionnelle, car l'entreprise ne fait pas partie du SMI, à l'AG de Sonova. En raison d'un délit d'initié rendu public début 2011, ACTARES a recommandé de refuser la décharge au Conseil d'administration.

2.1 Credit Suisse

ACTARES a salué la publication partielle de directives internes concernant des domaines d'activité sensibles. Sont par exemple exclues catégoriquement les entreprises du secteur minier où il est prouvé que les droits humains sont lésés. Il est regrettable que les droits humains ne soient cités de manière explicite que dans quelques secteurs d'activité. Pour ACTARES, le respect de ces droits est prioritaire et il doit s'appliquer uniformément dans tous les secteurs.

Les directives de Credit Suisse pour les centrales à charbon, l'énergie nucléaire ou les sables et schistes bitumineux restent insuffisantes.

Dans le domaine du climat, Credit Suisse n'en est qu'à un stade précoce : l'initiative «Credit Suisse Cares for Climate» vise il est vrai un bilan climatique neutre, mais limité pratiquement aux activités propres de la banque. L'impact sur le climat des activités financées par Credit Suisse, bien plus important, est laissé de côté.

ACTARES a reconnu que les modifications du système de rémunérations vont dans la bonne direction, mais a pourtant recommandé de refuser le rapport de rémunérations, car un retour à des montants défendables n'est pas en vue.

2.2 Nestlé

L'intervention d'ACTARES en Assemblée générale de Nestlé a porté sur l'amélioration des conditions de production du café et du cacao. ACTARES a salué certaines initiatives positives : la publication d'indicateurs globaux selon les directives du GRI (Global Reporting Initiative), l'engagement contre le travail des enfants et le «Plan Cacao» qui doit créer une plus-value pour les petits producteurs.

Mais toutes ces initiatives ont ceci en commun qu'elles ne constituent qu'un début. Seule la publication de tous les indicateurs du GRI peut permettre de comparer les performances écologiques et sociales de Nestlé avec celles d'autres firmes. L'éradication du travail des enfants est difficile à réaliser, car une forte part des achats, comme par le passé, est effectuée par des intermédiaires. Quant au «Plan Cacao», il ne couvre que le 1,5% des achats de cacao par Nestlé.

Autre élément positif, l'élection d'une quatrième femme au Conseil d'administration, Ann Veneman, ancienne directrice de l'UNICEF, ce qui nous permet d'espérer un engagement encore plus actif contre le travail des enfants.

2.3 Novartis

Novartis continue à peiner à assainir rapidement les anciennes décharges chimiques. Les objectifs d'assainissement convenus avec les autorités de Bâle-Campagne après la catastrophe de Schweizerhalle ne sont toujours pas atteints. Régulièrement, des informations secrètes sont révélées dans la presse. ACTARES a enjoint le président du conseil d'administration de déclarer l'assainissement des décharges objectif prioritaire.

Avec le nouveau système de rémunérations une chance d'évoluer vers une nouvelle culture d'entreprise a été perdue. Par la bande, des parachutes dorés ont été introduits : les dirigeants qui quittent l'entreprise reçoivent une indemnité sur plusieurs années en vertu d'une clause de non-concurrence.

2.4 Roche

ACTARES est revenue à la charge sur le fait que des études scientifiques de Roche en Chine continuaient à être liées à des greffes d'organes prélevés sur des prisonniers ou des personnes exécutées. Un terme a été mis à ces études en été 2011, ce qui est à saluer vivement.

ACTARES s'est encore élevée contre les rémunérations disproportionnées du président du conseil d'administration et du CEO, ainsi que sur la représentation insuffisante des femmes au sein du Conseil d'administration.

2.5 Syngenta

Comme déjà ces dernières années, ACTARES a relancé la discussion sur le Paraquat, un herbicide très toxique vendu par Syngenta sous le nom de Gramoxone et mis dans les mains aussi du personnel agricole non qualifié des pays émergents ou en développement, où il est à l'origine d'empoisonnements. ACTARES exige que Syngenta s'assure que le Gramoxone ne soit vendu que là où une utilisation correcte peut être garantie.

2.6 Sonova

Un vraisemblable délit d'initié chez Sonova a incité ACTARES à participer à l'assemblée générale de l'entreprise, même si celle-ci, ne fait pas partie du SMI.

ACTARES a recommandé le refus de la décharge au Conseil d'administration, aussi longtemps que les enquêtes en cours n'auront pas abouti. Malgré des applaudissements encourageants après notre intervention, la décharge a été accordée avec plus de 60% des voix.

2.7 UBS

Cette année encore, peu d'éléments positifs à signaler chez UBS. La restauration de la réputation perdue se fait attendre. En particulier, le CEO Oswald Grübel a systématiquement pris position contre le renforcement de la régulation bancaire.

ACTARES a refusé la décharge au Conseil d'administration parce qu'il n'a rien entrepris contre les responsables des pertes de 2007/2008, en dépit du refus de la décharge pour 2007. ACTARES a aussi recommandé le refus du rapport de rémunérations qui, malgré une présentation plus transparente, autorise encore des rémunérations excessives.

Finalement, ACTARES a recommandé qu'UBS, à l'image de ce que font les autres grandes banques, communique publiquement quelles affaires elle considère comme contraires à l'éthique. Les positions actuelles d'UBS sont formulées de manière beaucoup trop générale, et les directives pour leur mise en pratique ne sont pas rendues publiques.

2.8 Zurich Financial Services

La politique climatique de Zurich FS manque de souffle. Les sociétés d'assurances devraient justement – dans leur propre intérêt – être particulièrement sensibles à cette problématique. ACTARES a attiré l'attention de la direction de l'entreprise sur la nécessité de l'assainissement énergétique de son patrimoine immobilier mondial, dont la valeur dépasse les 20 milliards.

Zurich FS pourrait s'engager plus avant avec une politique d'investissement durable, des primes incitatives ou encore l'optimisation des trajets domicile-travail de ses collaborateurs.

3. Autres thèmes

3.1 Représentation appropriée des femmes dans les conseils d'administration

ACTARES persiste dans son engagement pour une représentation appropriée des femmes dans les conseils d'administration. Des études ont montré que

«approprié» signifie «au moins trois». En effet, si elles ne sont qu'une ou deux, on les considère d'abord comme femmes, avant de les prendre au sérieux comme membres à part entière du conseil d'administration. En Suisse, parmi les entreprises du SMI, il n'y a actuellement que Nestlé qui satisfasse à cette norme.

En conséquence, ACTARES a continué cette année à refuser toutes les candidatures masculines à une élection au conseil d'administration, si des femmes n'étaient pas proposées simultanément.

3.2 Etude sur le financement des partis

L'étude d'ACTARES sur le financement des partis par les entreprises a suscité un vif intérêt. Les 20 entreprises du SMI ont été interrogées sur leur soutien à des partis politiques en 2010. Des 16 qui ont répondu, un tiers a reconnu soutenir financièrement des partis, un tiers l'a nié expressément. Les autres n'ont pas donné de réponse claire, mais ont laissé entendre qu'elles faisaient des dons. Des détails précis sur les partis bénéficiaires ou les montants attribués n'ont pas été obtenus.

Pour ACTARES, les entreprises n'ont pas en principe à soutenir des organisations politiques. Si c'est toutefois le cas, ce ne devrait pas contrevenir aux intérêts des actionnaires, et impliquerait une information transparente.

3.3 Justice actionnariale

En août, ACTARES a proposé dans une lettre à la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga la création d'une cour de justice spécifique aux sociétés cotées en bourse, pour faciliter l'engagement d'une procédure civile d'actionnaires contre des organes de direction pour des fautes qu'ils auraient commises. Actuellement, les frais de justice sont calculés proportionnellement aux montants en litige, ce qui rend de facto impossible le dépôt de plaintes - comme dans le cas UBS - pour des actionnaires isolés, quand les sommes en jeu sont importantes.

La réponse du Département fédéral de justice et police a été décevante : une telle structure juridique serait l'affaire des cantons. ACTARES ne croit pas que 26 instances puissent être créées avec les compétences et les moyens nécessaires pour traiter d'affaires financières complexes.

Dans le cas UBS, il est à peu près sûr que les responsables des pertes dans les années 2007 et 2008 n'auront pas à rendre des comptes. Après qu'en Suisse aucun tribunal n'a trouvé suffisamment de motifs pour une plainte pénale, un tribunal américain a exclu de sa procédure les plaintes étrangères, dans la deuxième moitié de l'année. Dans le cas Sonova également, il semble que personne ne soit prêt à entamer une poursuite juridique contre les responsables pour délit d'initié.

3.4 Licenciements massifs chez Novartis

En octobre, Novartis a annoncé des licenciements massifs sur les sites de Prangins et de Bâle. ACTARES est d'avis que ces licenciements ne sont pas justifiables et a réagi - de concert avec l'ARPIP (Association des Représentants du Personnel dans les Institutions de Prévoyance) - en lançant un appel aux autres actionnaires, afin qu'ils exigent également des explications de la part de Novartis.

4. Collaborations

4.1 ONG (Organisations non-gouvernementales)

En 2011 également, ACTARES s'est basée sur des concepts et des informations de la Déclaration de Berne, de Greenpeace et d'autres organisations pour ses interpellations auprès des entreprises.

4.2 Campagne «Droit sans frontières»

Obliger les entreprises domiciliées en Suisse à respecter les droits humains et les standards environnementaux aussi à l'étranger. C'est ce qu'exige la campagne «Droit sans frontières», soutenue par près de 50 organisations suisses, dont ACTARES. Entre autres, une pétition exigeant la création de dispositions contraignantes est adressée au Conseil fédéral et au Parlement.

4.3 Dachverband der kritischen Aktionärinnen und Aktionäre

En Allemagne, l'Association faïtière des actionnaires critiques (Dachverband der kritischen Aktionärinnen und Aktionäre), dont les préoccupations et les activités sont comparables à celles d'ACTARES, a fêté son 25ème anniversaire. ACTARES a pris part au jubilé et a eu l'occasion de rédiger un article d'une page dans la plaquette publiée à cette occasion.

5. Manifestations

5.1 Assemblée annuelle d'ACTARES

Pour les quelque 30 membres présents fin septembre, c'est avant tout l'insuffisance de moyens financiers qui a fait l'objet de discussions. Si le déficit 2010 a été sensiblement inférieur à celui budgété, la situation financière reste tendue. La recherche de fonds restera en 2012 au centre des préoccupations.

Les exigences de fonds propres pour les banques et les assurances furent le thème du conférencier invité, le Dr János Blum, Vice-président du Conseil de

la Banque cantonale zurichoise. Il a évoqué l'historique des prescriptions sur la solvabilité et les différents aspects qui les sous-tendent.

5.2 Présentations

Rudolf Meyer, Président d'ACTARES, a contribué au cours WWF «Leaders for Sustainable Finance» avec «La responsabilité de l'entreprise au XXIème siècle».

En novembre, Roby Tschopp, directeur d'ACTARES, a présenté ACTARES à l'occasion d'un séminaire sur la responsabilité sociale des entreprises organisé à l'Ancienne Ecole cantonale d'Aarau.

5.3 Le Salon HEC Lausanne des Entreprises Responsables

En novembre, ACTARES a tenu un stand lors du «Salon HEC des entreprises responsables» à Lausanne. Cette manifestation réunit étudiants et étudiantes avec des organisations sans but lucratif, des «startups» dans le domaine des «cleantech» et des entreprises établies qui se sentent concernées par la durabilité. Edouard Dommen, membre du Comité d'ACTARES, a débattu de la responsabilité sociale des entreprises lors d'une table ronde.

6. Questions internes

6.1 Membres

Au 31 décembre 2011, ACTARES comptait 1249 membres, dont 20 ayant la personnalité juridique. 158 nouvelles adhésions ont été enregistrées en 2011.

6.2 Comité et Bureau

Le Comité s'est réuni un week-end en janvier puis cinq fois en soirée au cours de l'année. Sa composition reste inchangée depuis l'Assemblée annuelle de 2010. Six de ses membres viennent de Suisse romande et quatre de Suisse alémanique, cinq sont des femmes et cinq des hommes. Rudolf Meyer assume la présidence, Caroline Pirenne la vice-présidence.

Différents groupes de travail émanant du Comité approfondissent des thèmes comme l'éthique, les recommandations de vote, la communication, le droit des actionnaires, ou couvrent certaines firmes ou branches d'activité. Des groupes de travail sont formés au cas par cas avec des membres qui ne font pas partie du Comité, le personnel du secrétariat ou des spécialistes externes.

Le Bureau se compose du Président, de la Vice-présidente et du directeur. Il s'est réuni à sept occasions pour la gestion des affaires courantes.

6.3 Secrétariat

Comme l'an dernier, trois personnes travaillent à Berne et à Genève au secrétariat, pour un total de 1,5 poste. Roby Tschopp en est le directeur. Irgard Langone assure la comptabilité, le suivi des membres et des délégations de vote. Max Mader, tragiquement décédé l'été 2011 des suites d'une grave maladie, travaillait dans la recherche de fonds. Ce poste a été repris par Roger Said.

7. Relations publiques et acquisition de membres

7.1 Site web, facebook, twitter

Le site web d'ACTARES a été complètement restructuré, dans le but d'actualiser la présentation et de faciliter la navigation. Le nouveau site a été mis en ligne à l'occasion de l'assemblée annuelle de septembre.

Depuis cette année, ACTARES est aussi présente sur les deux principaux réseaux sociaux, twitter et facebook.

7.2 Lettre d'information ACTARES

Pour la Lettre d'information semestrielle d'ACTARES, les thèmes n'ont pas manqué en 2011. Le numéro de juin a porté principalement et de manière détaillée sur la saison des assemblées générales. Le numéro de décembre a été consacré à la dernière assemblée annuelle, et aux différentes démarches entreprises par ACTARES pour l'amélioration du droit des actionnaires.

Tous les articles de la lettre d'information d'ACTARES sont disponibles sur le site internet, en format pdf ou html.

7.3 Annonces

Diverses annonces ont été publiées par ACTARES en 2011 : dans Label Vert, ECHO magazine, Männerzeitung, Zeitpunkt et EcoMobiliste (ATE) ; un flyer a pu être encarté dans le journal de la Déclaration de Berne.